

UNION JUIVE FRANCAISE POUR LA PAIX

ألاتحاد أليهودي ألفرنسي من أجل السلام ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

affilié à :

EUROPEAN JEWS FOR A JUST PEACE

Non à l'exclusion des femmes musulmanes de la société

Le projet de loi que vient d'adopter le Sénat, majoritairement à gauche, visant à interdire aux femmes musulmanes portant un foulard l'accès à la profession d'assistante maternelle, y compris à domicile, est indigne. Il rappelle les heures les plus sombres de notre histoire, quand il s'agissait de proscrire les Juifs de certaines professions ou de faire des colonisés des sujets asservis et privés de droits.

Alors que la loi sur la laïcité de 1905 et la Déclaration universelle des droits de l'homme garantissent la libre expression, y compris dans l'espace public, des convictions religieuses, ce projet de loi s'inscrit dans une logique d'exclusion des Musulmans et, plus particulièrement des Musulmanes.

La liste commence en effet à être longue des mesures d'exception prises contre les femmes musulmanes : loi de 2004 qui lance la chasse aux jeunes filles portant un foulard (ou un bandana, un turban, une casquette) et/ou une robe jugée trop longue dans les collèges et les lycées ; loi d'interdiction du port du voile intégral dans les espaces publics ; résolution votée par l'UMP en 2011 réclamant l'extension du principe de neutralité, et donc notamment l'interdiction du port du foulard, à tout collaborateur du service public, à l'ensemble des structures privées des secteurs social, médico-social et de la petite enfance et estimant souhaitable la possibilité, pour toute entreprise, d'encadrer les pratiques et tenues « susceptibles de nuire à un vivre ensemble harmonieux » ; volonté d'exclusion des mamans portant un foulard de l'accompagnement des sorties scolaires, avec à la clé des enfants bouleversés, ne comprenant pas pourquoi leurs mères se voient interdire de telles sorties ; maires refusant de procéder à un mariage si la future mariée persiste à garder son foulard

Sous couvert de laïcité et de défense des droits des femmes, ces mesures reviennent de fait à barrer aux femmes portant un foulard la possibilité de toute expression dans la société, à les reléguer dans la sphère privée, hors de la vie commune. A chaque fois, c'est bien l'Islam qui est visé. A aucun moment en effet, les gouvernements qui se sont succédés n'ont vraiment songé à révoquer le statut religieux particulier de l'Alsace-Moselle, à interdire l'accès aux prisons aux religieuses, à remettre en cause le financement des établissements catholiques ou à interdire le port d'une croix ou de la kippa sur les lieux de travail.

Pour l'UJFP, l'islamophobie, ça suffit. Nous nous élevons de toutes nos forces contre toutes les lois et mesures aux relents coloniaux et racistes qui, au mépris du vivre ensemble, stigmatisent et discriminent une partie de la population et visent à faire de certains de nos concitoyens des citoyens de seconde zone, soumis à des lois spécifiques, revenant ainsi au traitement séparé des populations cher aux nostalgiques des colonies.

Bureau national de l'UJFP, le 20-01-2012